Surveillance des blessures et maladies

Tournois Olympiques de Football

Manuel destiné au personnel médical et aux responsables performance

Contacts

Dr Ben Clarsen

Chercheur en médecine – Surveillance des blessures et maladies – Sous-division Médical de la FIFA

Tél. : +41 79 523 34 71

Adresse électronique : [ben.clarsen@fifa.org](mailto:ben.clarsen@fifa.org)

Fédération Internationale de Football Association

FIFA-Strasse 20, Boîte postale 8044 Zurich Suisse

FIFA Médical

Adresse électronique : [medical@fifa.org](mailto:medical@fifa.org)

Fédération Internationale de Football Association

FIFA-Strasse 20, Boîte postale 8044 Zurich Suisse

N.B. : à des fins de clarté, les termes au masculin générique utilisés par souci de concision s’appliquent à tous les genres.

Aperçu

Les blessures et maladies ont des effets sur les performances, la carrière et la santé des footballeurs et footballeuses.   
Notre objectif est de recueillir des informations sur les blessures et maladies survenant lors des Tournois Olympiques de Football. Cette démarche doit permettre de mieux prévenir et gérer les blessures et maladies à l’avenir.

Période de suivi

Le projet commence cinq jours avant le premier match de chaque équipe et s’achève lors de son dernier match.

La gravité des blessures et maladies est évaluée en fonction de la durée d’indisponibilité du joueur. Cette durée doit être comptabilisée jusqu’à la pleine récupération du joueur, même si elle a lieu après la compétition.

Responsable de l’étude au sein de l’équipe

Chaque équipe doit désigner un ou une responsable qui sera chargé(e) de communiquer les informations pertinentes, notamment les déclarations de consentement des joueurs, leurs temps de jeu en match et d’entraînement, ainsi que les rapports de blessure et de maladie. Ce(tte) responsable doit accompagner les joueurs tout au long de la compétition. Il s’agit donc, idéalement, du médecin de l’équipe, d’un(e) kinésithérapeute ou d’un(e) autre membre du personnel médical.

Responsable de suivi

Chaque équipe se voit attribuer un(e) responsable de suivi, chargé(e) de faciliter le plus possible la transmission des informations. Les responsables de suivi sont polyglottes et leur affectation se fait sur une base linguistique. Si nécessaire, la FIFA fournit un soutien pour la traduction.

Le/la responsable de suivi se tient prêt(e) à répondre à toute question tout au long de la compétition.

Accord déontologique et déclaration de consentement

La surveillance des blessures et des maladies bénéficie de l’approbation de l’association suisse des commissions d’éthique de la recherche (n°BASEC : 2023-00772). L’ensemble de la documentation pertinente est disponible en anglais, espagnol et français.

La finalité et les procédures du programme de suivi doivent être expliquées aux joueurs par le personnel désigné. Il convient de leur fournir des informations écrites, rédigées dans un langage accessible (voir fichier joint).

Les déclarations de consentement signées doivent être rassemblées et remises au coordonnateur ou à la coordonnatrice médical(e) de la FIFA avant le coup d’envoi du premier match de l’équipe. Il est également possible de scanner la déclaration de consentement signée et de l’envoyer par courriel à [ben.clarsen@fifa.org](mailto:ben.clarsen@fifa.org).

Joueurs de moins de 18 ans

Conformément à la loi suisse relative à la recherche sur l’être humain (article 23, alinéa 1), le consentement éclairé des représentants légaux n’est pas nécessaire pour les adolescents capables de discernement, dès lors que les risques inhérents au projet sont minimaux. Néanmoins, il convient d’inciter les joueurs mineurs à discuter de ce projet de recherche avec leurs parents ou tuteurs légaux avant de donner leur consentement par écrit.

Liste des joueurs

Les joueurs figurant sur les listes finales pour les Tournois Olympiques de Football (ainsi que les remplaçants éventuels) doivent être mis au courant de l’étude et invités à y participer.

Protection des données

L’ensemble des données sont chiffrées avant analyse et aucune information identifiable n’est utilisée.

Pour la déclaration sur les formulaires électroniques sécurisés, il est possible d’utiliser les noms des joueurs ou bien un numéro d’identifiant anonyme. Les données sont stockées sous forme chiffrée dans une base de données sécurisée.

Les équipes préférant utiliser un identifiant plutôt que les noms des joueurs recevront une liste de codes avant le début de la période d’étude.

Toutes les données sont anonymisées avant d’être traitées. Les informations personnelles sont accessibles à quelques membres du personnel qui en ont besoin pour exercer leurs fonctions dans le cadre du projet. Toutes les personnes bénéficiant d’un accès à des données directement ou indirectement identifiables sont soumises aux accords de confidentialité de la FIFA.

Collecte des données

Le projet commence cinq jours avant le premier match de chaque équipe et s’achève lors de son dernier match. L’enregistrement des données ne doit en aucun cas prévaloir sur le bien-être des joueurs. La collecte s’effectue par l’intermédiaire d’un outil en ligne sécurisé, Qualtrics.

Des liens vers les deux formulaires de déclaration (suivi de blessure et suivi de maladie) sont disponibles ci-dessous.

Déclaration du temps de jeu et d’entraînement

Le temps de jeu et d’entraînement de chaque joueur doit être comptabilisé quotidiennement, en minutes, pour toute la période de surveillance. Aucune donnée de suivi ni mesure GPS n’est attendue. Toutefois, si votre équipe enregistre ces mesures par ailleurs, celles-ci peuvent contribuer au calcul du temps d’entraînement.

[**Formulaire de déclaration du temps de jeu et d’entraînement**](https://fifa.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV_diMJem0r4DeTCNE)

A qr code on a white background

Description automatically generated

Définitions

Temps d’entraînement

Le temps d’entraînement comprend toute activité physique visant à maintenir ou à améliorer les qualités techniques, la condition physique ou les performances du footballeur. Cela comprend également les oppositions entre les joueurs de la même équipe.

Outre les séances techniques et collectives sur le terrain, le temps d’entraînement inclut les séances de préparation physique individuelles (musculation, course à pied, vélo, etc.).

L’échauffement d’avant-match et le décrassage sont inclus dans le temps d’entraînement.

Temps de jeu

Le temps de jeu désigne le temps passé sur le terrain lors d’un match officiel entre deux équipes adverses (ce qui exclut les matches d’entraînement entre membres d’une même sélection).

Déclaration des blessures et maladies

La collecte des données relatives aux blessures et maladies (y compris les problèmes de santé mentale) s’effectue suivant la méthodologie recommandée dans la déclaration de consensus sur les méthodes d’enregistrement et de communication des données épidémiologiques sur les blessures et les maladies dans le sport du Comité International Olympique (Waldén et al. 2023).

Toute nouvelle blessure, maladie ou tout problème de santé mentale observé durant la compétition et nécessitant un suivi médical doit faire l’objet d’une déclaration (le terme « suivi médical » est défini ci-après). Les blessures sont classées en fonction de différents critères : partie du corps, tissus touchés, pathologie, symptômes et mécanisme. Les maladies sont à classer selon l’organe, la partie du corps et l’étiologie. Les problèmes de santé mentale sont classés en fonction des symptômes, causes possibles et facteurs déterminants.

Si un événement se trouve à l’origine de plusieurs incidents (un joueur se déchire le ligament croisé antérieur du genou et le ménisque latéral lors d’un tacle ; un joueur subit une commotion cérébrale et se blesse aux ligaments latéraux de la cheville des suites d’une collision aérienne, etc.), il convient de déclarer chaque incident séparément. Afin d’aider les chercheurs et chercheuses à repérer les liens entre les incidents, ces relations doivent être mises en évidence dans la section « autres commentaires » de la déclaration.

Il est en outre possible d’indiquer d’autres informations, comme le recours à l’imagerie médicale ou à d’autres méthodes d’examen, les circonstances et mécanismes dans le cadre desquelles la blessure est survenue ou encore la gravité de la blessure (indisponibilité). Le diagnostic de chaque blessure ou maladie doit faire l’objet d’une description aussi détaillée que possible, de préférence en utilisant une terminologie et une classification reconnues au niveau international. Les chercheurs et chercheuses pourront ainsi attribuer un code de diagnostic à chaque cas, en utilisant le [système de classification des maladies et blessures sportives (OSIICS)](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.johnorchard.com%2Fresources%2FOrchard-Sports-Injury-and-Illness-Classification-System-v14.xlsx&wdOrigin=BROWSELINK).

Les formulaires de déclaration des blessures et maladies doivent être remplis aussitôt les premiers soins médicaux apportés.

Il convient de remplir un nouveau formulaire (disponible via le lien ci-dessous) pour chaque nouvelle blessure ou maladie.

[**Formulaire de déclaration de blessure, maladie et problème de santé mentale**](https://fifa.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV_5iHU2JITLuFfqPc)

A qr code on a white background

Description automatically generated

Définitions

Blessure

Une blessure désigne une lésion tissulaire ou toute autre perturbation de la fonction physique normale résultant d’un transfert soudain ou répété d’énergie cinétique. Elle peut concerner n’importe quel tissu corporel, se déclarer soudainement ou graduellement. Elle peut éventuellement être liée à un événement précis (tacle, collision ou autre). Toute blessure nécessitant une attention médicale durant la compétition doit faire l’objet d’une déclaration, indépendamment du fait qu’elle entraîne une indisponibilité (match ou entraînement) ou non.

Maladie

Une maladie désigne un trouble ou problème de santé qui n’est pas considéré comme une blessure. Ce concept couvre tous les problèmes de santé liés au bien-être physique (grippe, etc.) ou à la perte d’un élément vital (air, eau, chaleur).

Problème de santé mentale

Un problème de santé mentale désigne les pensées, sensations, attitudes ou symptômes psychosomatiques négatifs susceptibles d’altérer l’état normal d’un joueur. Il doit être signalé, indépendamment de sa cause, de ses éventuelles conséquences sur la participation et les performances du joueur ou d’une demande de suivi médical. Les problèmes de santé mentale couvrent tout le spectre allant des symptômes mineurs aux troubles graves du comportement.

Récurrence

Si la blessure, la maladie ou le problème de santé mentale présente le même type et le même diagnostic qu’une blessure, une maladie ou un problème de santé mentale antérieur, on parle alors de récurrence.

Si la blessure ou maladie récurrente a été entièrement soignée et le joueur a repris le football, la maladie ou la blessure suivante est considérée comme une récidive. Si tel n’est pas le cas, on parle d’aggravation.

Suivi médical

Tout problème de santé entraînant un suivi médical de la joueuse concernée entre dans cette catégorie. Le terme de « suivi médical » comprend les conseils, évaluations et traitements fournis par un docteur en médecine ou tout autre professionnel de santé (un kinésithérapeute, par exemple) durant la compétition. À l’inverse, les interventions habituelles ou programmées dans le cadre de la préparation, de la récupération ou de la prévention (massages, bandages, etc.) ne font l’objet d’aucun signalement.

Durée d’indisponibilité

La durée d’indisponibilité est définie comme étant la période pendant laquelle un joueur ne peut prendre part à une séance d’entraînement ni à un match en cours ou à venir. Cette indisponibilité correspond au nombre de jours durant lesquels le joueur ne peut participer aux entraînements ou aux matches.

Le délai de reprise du football court entre le jour de survenance de la blessure ou de l’apparition de la maladie (jour 0) et la date à laquelle le joueur participe à nouveau à une séance d’entraînement complète avec le reste de l’équipe, ou la date de sa première entrée en jeu lors d’un match comme titulaire ou remplaçant si elle intervient avant la première séance d’entraînement complète.

Si un événement cause plusieurs blessures chez un joueur, l’évaluation de l’indisponibilité se base sur la blessure la plus grave.

L’indisponibilité associée à chaque blessure ou maladie doit faire l’objet d’une estimation dans la déclaration initiale. À l’issue de la compétition, les données transmises par chaque équipe sont étudiées et, dans la mesure du possible, les estimations sont remplacées par les durées effectives. Les responsables restent en contact avec les équipes à l’issue de la compétition, afin de mettre à jour les indisponibilités liées aux cas non résolus.

Exemples d’indisponibilités :

* Si un joueur se blesse au cours d’une séance d’entraînement et doit la quitter avant la fin, mais peut s’entraîner normalement le lendemain, la déclaration de la blessure doit indiquer une durée d’indisponibilité de 0 jour.
* Si un joueur se blesse au cours d’un match et doit le quitter avant la fin, mais peut s’entraîner normalement le lendemain, la déclaration de la blessure doit indiquer une durée d’indisponibilité de 0 jour.
* Si un joueur se blesse lors d’un match, doit être remplacé (jour 0), ne peut s’entraîner normalement les jours suivants, reprend partiellement l’entraînement au bout de quatre jours et peut à nouveau s’entraîner normalement après sept jours, la déclaration de blessure doit être assortie d’une durée d’indisponibilité de sept jours.
* Si un joueur se blesse pendant une compétition et ne reprend pas le football pendant ladite compétition, mais se rétablit pendant l’intersaison, lorsqu’aucune séance collective n’a lieu, la date de reprise à indiquer est celle où il est considéré comme entièrement rétabli et théoriquement disponible pour participer à une séance d’entraînement collective complète.

Action du joueur

Pour mieux identifier les actions des joueurs à l’origine des blessures, il convient de les répertorier dès la survenance d’une blessure soudaine (voir descriptions des blessures dans le tableau ci-après). Certaines blessures peuvent être le résultat d’un ensemble d’actions (par ex. lorsqu’un joueur se fait tacler pendant qu’il conduit le ballon). Dans ce cas, il convient de sélectionner l’action qui a le plus contribué à la survenance de la blessure.

|  |  |
| --- | --- |
| **Action du joueur** | **Définition** |
| **Course** | Fait de courir (en accélérant / vitesse constante / en décélérant) selon une trajectoire linéaire ou une courbe, ou tout autre type de course avec ou sans ballon. |
| **Changement de direction** | Moment précis d’une course où le joueur effectue un changement de trajectoire marqué (n’importe quel angle) avec ou sans ballon. |
| **Coup de pied** | Tout type de coup de pied (tir / passe / centre / coup de pied arrêté / penalty). |
| **Tête** | Tête ou tentative de tête (seul ou en duel). |
| **Duel** | Le joueur se blesse à n’importe quelle partie du corps en disputant le ballon à un adversaire. |
| **Réception au sol** | Fait de se réceptionner sur un ou deux pied(s) après un saut. |
| **Chute** | Lorsqu’un joueur tombe verticalement ou horizontalement, notamment en perdant son équilibre et en heurtant le sol avec n’importe quelle partie du corps autre que les pieds. |
| **Contrôle** | Lorsqu’un joueur tente de contrôler le ballon, par exemple en recevant une passe, en tendant la jambe pour atteindre le ballon ou en glissant vers le ballon (à ne pas confondre avec le tacle glissé). |
| **Contact avec le ballon** | Contre, déviation ou tout autre contact involontaire avec le ballon. |
| **Collision** | Lorsque plusieurs joueurs entrent involontairement en collision lors d’une course ou d’un saut, ou lorsqu’un joueur heurte le poteau ou n’importe quel(le) objet ou personne sur le terrain ou autour. |
| **Autre action** | Par exemple, lorsqu’un joueur effectue une rentrée de touche ou qu’il fléchit les jambes pour sauter, ou toute action du gardien non comprise dans les autres catégories. |
| **Action indéterminée** | L’action du joueur au moment de la blessure demeure inconnue : aucun témoin n’a assisté à l’incident ou le joueur ne s’en souvient pas. |

Résultats

À l’issue de la compétition, une synthèse des résultats vous sera adressée. Les résultats seront présentés de façon collective et aucune équipe ne pourra être identifiée. Les résultats seront présentés au sein de la FIFA, envoyés aux parties prenantes et publiés dans une revue internationale consacrée à la médecine du sport. Ils sont également susceptibles d’être diffusés en externe, notamment via différents médias, lors de conférences de presse ou à l’occasion de conférences scientifiques.

Tous les représentants médicaux des équipes feront partie du groupe des équipes médicales de la FIFA.

***Merci de votre coopération !***